



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

OBJET :

Modification type de structure crèche le Petit Prince

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 2324-1 et R 2324-34 et suivants,
VU la circulaire CNAF n°2014-009, portant sur la prestation de service unique.

N° 2025 - 1050

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La crèche le Petit Prince est une structure d'accueil petite enfance gérée par la ville de Dole.

Les horaires, les jours d'ouverture et les agréments de la crèche collective le Petit Prince, sont les suivants : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 : 39 enfants.

Les effectifs prévisionnels pour les mercredis et les vacances scolaires, nécessitent **de modifier le type de structure.**

La structure fonctionnera en multi – accueil (contrat régulier ou ponctuelle) pour les mercredis et durant les vacances scolaires.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter du **1^{er} Octobre 2025.**

Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux services chargés du Contrôle de Légalité :

- Service Pilotage et Coordination
- Pôle des actions éducatives
- Conseil Départemental du Jura
- Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- Mutualité Sociale Agricole du Jura.

Fait à Dole, le lundi 30 juin 2025

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

